

dont on ne voit presque plus d'exemple. L'érudition de l'auteur quoique très-vaste, ne nuit point à la simplicité de la narration, ni à la justesse de ses observations. Il suit d'un pas régulier & sûr les anciens auteurs, qu'on regarde comme les pères de l'histoire, Thucydide, Polybe, Tite-Live &c, & n'avance rien sans indiquer les sources & les garants.

Les premiers peuples qui songerent à former des colonies sont les Egyptiens & les Phéniciens; mais l'histoire de ces colonies étant tout au moins aussi incertaine que celle des deux métropoles, le judicieux écrivain porte d'abord ses regards sur les Carthaginois, & prouve par les différens événemens qui illustrent l'histoire de cette fameuse république, qu'elle a toujours regardé ses colonies comme des peuples absolument dépendans, qui ressortissoient en tout au souverain tribunal de l'état. On en voit une preuve frappante dans le premier traité conclu avec les Romains, que Polybe nous a conservé. On y permet aux Romains *de commercer avec les colonies dans l'isle de Sardaigne, & dans la partie de la Sicile qui appartient aux Carthaginois.* "Ce traité, conclut l'auteur, prouve évidemment que les Carthaginois croioient avoir le pouvoir d'étendre ou de restreindre à leur volonté, le commerce de leurs colonies dans les isles de Sicile & de Sardaigne, & que les Romains n'avoient pas plus de droit de commercer avec ces colonies s'ils n'y étoient autorisés par des accords, qu'avec Carthage elle-même. D'un autre côté, le privilège accordé